

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Budget 2011-2012

Pourquoi ne pas financer la saine alimentation avec les revenus d'une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes?

Montréal, le 17 mars 2011 – Le gouvernement du Québec annonce un meilleur soutien au développement des installations sportives et récréatives grâce à la taxe spécifique sur les produits du tabac. La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) invite également le ministre des Finances à examiner la possibilité de financer l'amélioration de l'accès et de la qualité des repas scolaires avec une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes.

« Nous nous réjouissons des investissements dans les infrastructures sportives annoncés aujourd'hui dans le budget 2011-2012 contribuant à modifier les environnements pour faciliter l'adoption de saines habitudes de vie. Le gouvernement fait ainsi la démonstration qu'il est possible de favoriser la santé grâce aux revenus d'une taxe sur des produits néfastes. Nous sommes donc confiants qu'il poursuivra en ce sens et que nous assisterons prochainement à l'introduction d'une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes », affirme Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids.

« La consommation de boissons sucrées est un facteur établi de l'épidémie d'obésité, qui coûte chaque année plus de 1,5 milliard \$ aux Québécois, indique madame Pellerin. Tant sur le plan de la santé que sur le plan des finances publiques, l'intérêt du gouvernement pour les générations futures doit se manifester par des gestes concrets », ajoute-t-elle, rappelant que le Parti libéral du Québec adoptait à l'unanimité, en septembre 2009, une résolution prévoyant l'instauration d'une taxe notamment sur les boissons gazeuses et énergisantes.

Cette mesure fiscale reçoit d'ailleurs l'appui de 77 % des Québécois qui se disent favorables à l'instauration d'une taxe spéciale sur les boissons sucrées pour prévenir l'obésité et promouvoir de saines habitudes de vie, selon un sondage réalisé en avril dernier. Cet appui massif devrait contribuer à susciter l'intérêt du ministère des Finances, tout comme les revenus qui sont susceptibles d'être générés. En effet, chaque tranche d'un sou par litre d'une telle taxe permettrait au gouvernement de recueillir environ 8 millions \$ annuellement.

Des appuis à l'instauration d'une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes

Pour le docteur Denis Richard, directeur de la Chaire de l'obésité de l'Université Laval, « certaines mesures fiscales, comme la taxation des boissons sucrées, peuvent donner des bénéfices intéressants à long terme, notamment sur l'obésité des enfants. En investissant en prévention, on peut donc diminuer les coûts de santé très élevés liés à l'obésité et à ses comorbidités, qu'il s'agisse des maladies cardiovasculaires et respiratoires ou du diabète, pour ne nommer que celles-là ».

Au-delà du consensus issu du domaine scientifique et des professionnels de la santé, la proposition de la Coalition Poids reçoit des appuis de taille dans les milieux engagés dans la prévention et dans l'adoption de saines habitudes de vie. Le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en fait partie : « Il est préoccupant de constater que le marketing des boissons gazeuses et énergisantes cible les jeunes et les considère comme une clientèle de choix. Les investissements massifs en marketing des embouteilleurs ont une influence sur la consommation et par le fait même, sur la santé des jeunes. Il est important de dénormaliser ces boissons, notamment par une taxe spéciale, afin d'envoyer un signal clair en faveur des saines habitudes de vie », souligne Alain Roy, directeur général du RSEQ.

Récemment créé, Le Collectif de la table des écoliers espère que les revenus d'une taxe spéciale pourraient être investis dans l'amélioration de la qualité et de l'accès aux repas pour les élèves québécois. « Seulement pour la Commission scolaire de Montréal, il faudrait au moins 15 millions \$ chaque année pour subvenir aux besoins des élèves défavorisés. Une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes permettrait de générer une telle somme et de l'investir à bon escient », explique le président du Collectif, Benoît De Guire.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails www.cqpp.qc.ca.

– 30 –

Source : Amélie Desrosiers
Agente de communication, Coalition québécoise sur la problématique du poids
Téléphone : 514 598-8058 poste 233 | Cellulaire : 514 475-7431
adesrosiers@cqpp.qc.ca

Pour joindre Suzie Pellerin, directrice de la Coalition : Cellulaire : 514 235-3766